

Les géographes du Québec et la question professionnelle : essai d'interprétation sociohistorique, 1945–2000

Raphaël Pelletier

Université du Québec à Montréal (UQAM) et Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), Montréal, Québec, Canada

Correspondence to / Adresse de correspondance

Raphaël Pelletier, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succ. Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8, Canada.

Email/Courriel: pelletier.rafael@courrier.uqam.ca

Funding information

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Résumé

L'étude de l'histoire contemporaine de la géographie au prisme de la sociologie des professions permet de s'intéresser aux « trajectoires professionnelles », et ce, à titre d'objets. Par l'analyse de documents d'archives, trois périodes ont pu être établies, montrant ainsi les particularités contextuelles des débats entourant la présence des géographes dans le milieu professionnel. De 1945 à 1962, on observe la tripartition graduelle de la géographie dans trois catégories d'espaces sociaux distincts, soit les écoles, l'université et le milieu professionnel. De 1963 à 1978, on constate la naissance et le déclin d'un projet collectif équivoque, à savoir celui de la création d'une corporation des géographes du Québec. De 1979 à la fin du 20^e siècle, on remarque une valorisation de l'Association des géographes du Québec (AGQ), devenue l'Association professionnelle des géographes du Québec (APGQ) en 1985, à titre de lieu de représentation démocratique et de défense des intérêts professionnels des géographes.

MOTS CLÉS

association, discipline, géographie, professionnalisation, Québec

Abstract

The study of the contemporary history of geography through the prism of the sociology of professions makes it possible to explore geographers' professional paths as objects of sociohistorical enquiry. Through the analysis of archival documents, three periods have been delineated, thus showing the contextual nature of the debates surrounding the presence of geographers in the workplace. From 1945 to 1962, we observe the gradual division of geography into three categories of distinct social realms: schools, university, and the professional environment. From 1963 to 1978, we witness the rise and fall of a controversial collective project, namely the foundation of a provincial accreditation board for Quebec's geographers. From 1979 to the end of the 20th century, we can notice the evolution of the "Association des géographes du Québec", which became the "Association professionnelle des géographes du Québec" in 1985. Despite the failure of

This is an open access article under the terms of the [Creative Commons Attribution](#) License, which permits use, distribution and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

© 2023 The Authors. *Canadian Geographies / Géographies canadiennes* published by Wiley Periodicals LLC on behalf of Canadian Association of Geographers / l'Association canadienne des géographes.

the accreditation body project, the association reveals itself as a place of democratic representation and defence of applied geography and geographer's expertise.

KEY WORDS

association, discipline, geography, professionalization, Quebec

Messages clés

- La sociologie des professions offre un cadre pertinent pour analyser les trajectoires professionnelles n'ayant pas abouti en une prise en charge légale de certains groupes œuvrant dans le milieu professionnel.
- L'histoire des relations entre les géographes du Québec et la question professionnelle peut se structurer en trois temps, mettant au jour la tripartition de la discipline (écoles, université, milieu professionnel).
- Du point de vue sociohistorique, des géographes du Québec ont tenté de s'organiser suivant le modèle de la corporation professionnelle (entre 1963 et 1978) avant d'opter pour une valorisation du milieu associatif comme lieu de défense des intérêts professionnels.

INTRODUCTION

Si l'on se penche sur l'histoire de la géographie au Québec à partir de 1945, et tout particulièrement sur la trajectoire des mouvements associatifs qui y sont liés, force est de constater la récurrence du thème de l'insertion professionnelle des diplômés et du statut des géographes sur le marché du travail. Le présent article a comme objectif d'interroger la place de la question « professionnelle » de l'après-guerre à la fin des années 1990. Plus précisément, il s'agit de cerner l'évolution des attitudes et des stratégies déployées par les géographes du Québec quant aux enjeux entourant leur insertion professionnelle et leur reconnaissance à titre de collectif hors des institutions d'enseignement.

À l'aune des apports théoriques de la sociologie des professions et à partir de l'analyse de documents d'archives¹, une périodisation en trois temps est proposée de manière à ordonner le fil d'une sociohistoire de la géographie professionnelle au Québec. Ultimement, cet essai de contextualisation de la question professionnelle dans le champ de la géographie au Québec permet d'effectuer un survol inédit de l'histoire plus contemporaine de l'Association des géographes du Québec (AGQ), devenue l'Association professionnelle des géographes du Québec (APGQ) en 1985, un regroupement qui, à partir des années 1960, se constitue en « relais » de professionnalisation (1963–1978), puis en « lieu » de représentation et de défense des intérêts professionnels des géographes (1979–2000).

L'apport de la sociologie des professions

Les notions de *discipline* et de *profession* ne peuvent être mobilisées simultanément sans faire l'objet d'un éclaircissement conceptuel (Gingras, 1991). Si une *discipline* constitue à la fois une branche de la connaissance délimitée par ses objets et ses méthodes et une réalité sociologique ancrée dans les pratiques et les institutions (Bourdieu, 2001), la notion de *profession*, appartenant à la fois au langage courant, juridique et sociologique, doit quant à elle être abordée avec circonspection en raison de sa polysémie.

Entre les années 1920 et 1950, on observe aux États-Unis le développement d'une sociologie qui, sous l'égide du courant fonctionnaliste alors dominé par la figure de Talcott Parsons, conceptualise l'idéal type de la profession sous l'angle de la relation thérapeutique qui se noue entre un médecin et son patient, c'est-à-dire à partir d'un modèle faisant interagir le « professionnel » et son « client » ou « patient » (Goode, 1957; Parsons, 1951, 1958). Ce faisant, on justifie sociologiquement l'établissement de monopoles sur l'accomplissement de certaines tâches, et ce, à partir de trois dimensions sociales : (a) la compétence technique ; (b) la reconnaissance juridique ; et (c) l'établissement d'une relation éthique, régulée déontologiquement (Chapoulie, 1973). L'approche fonctionnaliste du phénomène professionnel suppose ainsi que la fonction sociale des professions passe par l'établissement d'un monopole justifié sur certaines pratiques.

Cependant, entre les années 1950 et 2000, on note l'émergence de courants, qui, à commencer par l'interactionnisme symbolique, remettent en cause les présupposés fonctionnalistes. Ainsi, plutôt que de chercher à identifier les métiers qui sont des professions, il serait plus pertinent de chercher à comprendre comment les membres d'un corps de métier donné tentent d'obtenir le statut de profession et, ce faisant, de

circonscrire un champ exclusif de pratiques (Paradeise, 2016). Cette position théorique permet de considérer l'analyse des *trajectoires professionnelles* en tant que processus sociaux. En cela, le professionnalisme, compris comme un modèle d'organisation du travail, constituerait davantage une forme de contrôle occupationnel historiquement construit que le reflet de la nature inhérente des pratiques qui s'y rapportent. Une profession recoupe ainsi l'ensemble des stratégies visant le contrôle d'un champ de pratiques (Bucher et Strauss, 1961; Johnson, 1972; Sarfatti-Larson, 1977). Cette position théorique ouvre sur d'autres espaces de réflexion, notamment en ce qui a trait à l'analyse de *trajectoires de professionnalisation*. De ce fait, les échecs de professionnalisation ou encore la compétition interprofessionnelle peuvent être envisagés à titre d'objets sociologiques (Abbott, 1988; Champy, 2012).

Ramené au cas d'étude, le détour par la sociologie des professions permet de saisir la trajectoire des diplômés en géographie au prisme de leur insertion professionnelle, et ce, autrement que par l'observation des seuls marqueurs juridiques en aval du processus de professionnalisation. Ainsi, malgré l'absence de reconnaissance légale des géographes au Québec, force est de reconnaître qu'il y a là une trajectoire à éclaircir en faisant intervenir l'idée d'un collectif en construction, œuvrant dans des espaces sociaux où se croisent des intérêts divergents.

1945–1962 : la tripartition de la géographie au Québec (écoles, université et milieu professionnel)

La période qui correspond à l'établissement de la géographie dans les universités québécoises, notamment par l'entremise des structures départementales, coïncide avec la création des premières unités qui, au sein des fonctions publiques fédérale et provinciale, se réclament explicitement de la géographie (Hamelin, 1962; Nicholson, 1958). Au cours des années 1940 et 1950, on observe la création de départements et d'instituts à McGill (1945), à Laval (1946/1955), à Montréal (1947) et à Sir George William (1959), mais aussi, tout près de la frontière, à Ottawa (1951). Suivant le développement d'une géographie appliquée, s'ajoute la mise sur pied de la Division géographique du ministère des Mines et des Relevés techniques du Canada (1947), qui fait œuvre utile jusqu'à sa dislocation (1967), et du Service de géographie du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (1953). Comme cela a été explicité ailleurs, cette dissémination de la géographie et de ses diplômés s'effectue alors par l'entremise de trois catégories d'espaces sociaux interreliés, mais situés dans des champs distincts, à savoir les milieux scolaire, universitaire et professionnel (Pelletier, 2021).

À la lumière du contexte propre aux marchés universitaire, scolaire et professionnel québécois des années 1950 et du début des années 1960, force est de constater la prégnance d'un certain nombre de blocages, notamment sur le plan structurel. À titre d'exemple, Marcel Bélanger, alors professeur à l'Université de Montréal, notait déjà en 1959 que les géographes se devaient d'envisager leur insertion dans les secteurs hors enseignement, alors perçus comme créateurs d'emplois dans une conjoncture où les postes de professeurs d'université se faisaient rares (Bélanger, 1959). Cette situation trouve également son pendant dans le milieu scolaire canadien-français d'avant la Commission Parent. Comme l'explique Fernand Grenier, alors directeur de l'Institut de géographie de l'Université Laval, bien que « l'ambition des [...] instituts [ait] été de former des géographes, sans doute, mais aussi des professeurs pour l'enseignement secondaire et pour les écoles normales », on se retrouve face à une situation où « ou bien n'importe qui enseigne la géographie, ou bien le professeur de géographie enseigne n'importe quoi » (Grenier, 1961, p. 127). À cela s'ajoute le fait que, encore en 1961, certaines barrières freinaient l'insertion professionnelle des diplômés en géographie, qui n'avaient pas pleinement accès aux carrières d'enseignement compte tenu du fait qu'ils n'étaient pas *de facto* titulaires de brevets traditionnellement octroyés par les écoles normales. Saturés, bloqués ou encombrés, les débouchés les plus naturels pour les géographes diplômés, à savoir les milieux enseignants, ne pouvaient suffire à la croissance soutenue du nombre d'étudiants. La filière professionnelle permettait ainsi de diversifier les perspectives d'emplois des nouveaux diplômés.

Néanmoins, il ne faudrait pas voir dans ce processus de tripartition la constitution d'espaces sociaux sans interrelations. Convenons ainsi du caractère « relativement autonome » des champs de pratiques dans lesquels s'inscrit alors la discipline géographique. Le développement de la géographie appliquée au Québec, par ses liens avec la France et ses ramifications du côté des géographes universitaires québécois des années 1950, vient, très justement, illustrer la possibilité d'une proximité d'intérêts. À cet effet, mentionnons l'attention que porte Louis-Edmond Hamelin aux enjeux liés à la gestion des inondations dans la région de Sainte-Marie de Beauce (Hamelin, 1954, 1958a, 1958b), ainsi que l'organisation en 1958 d'un symposium remarqué sur la géographie appliquée, le tout sous l'égide de l'Institut de géographie de l'Université Laval, de la Société de géographie de Québec et de l'Association canadienne des urbanistes (Hamelin, 1958a). Dans la foulée, la visite de géographes français versés en géographie appliquée contribue également au développement de ce sillon dans le milieu universitaire québécois; pensons à Jean Gottmann, mais, surtout, à Michel Philponneau, de l'Université de Rennes, professeur invité à l'Université de Montréal en 1958, 1959 et 1960, et auteur de *Géographie et action* (Philponneau, 1960a), un important jalon pour la géographie appliquée, ainsi que d'une étude sur les problèmes régionaux des Cantons de l'Est chapeautée par le Service de géographie du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (Philponneau, 1960b). En somme, il importe de concevoir la géographie appliquée comme un domaine de recherche et d'application contribuant au rapprochement circonstanciel des intérêts des géographes praticiens et universitaires. De ce fait, il s'agit d'un courant s'inscrivant dans le champ géographique québécois, qui, entre les années 1950 et 1980, procède à une intégration des préoccupations associées à l'aménagement du territoire, compris comme démarche ou ensemble de pratiques d'interventions territoriales (Désy, 1985), le tout à distance relative du débat

L'opposant à ce que Pierre George, dans une perspective nécessairement critique et engagée, qualifiait de « géographie active » (George et al., 1964).

1963-1978 : évaluation et professionnalisation du « métier » de géographe

Le congrès de fondation de l'AGQ en avril 1962 réunissait une cinquantaine de géographes québécois actifs dans les milieux scolaires, universitaires et professionnels. Pour certains participants œuvrant dans le milieu professionnel, cette rencontre constitue une prise de conscience de leur importance numérique. Dans le contexte d'une insertion croissante des diplômés de géographie dans les milieux professionnels, l'enjeu de la reconnaissance représentait, comme le soulignait Hugues Morissette en 1963, une question de droit du travail, répondant à la « nécessité non moins urgente d'une échelle de salaire appropriée aux qualifications des chercheurs » et au « désir d'établir démocratiquement les normes qui devraient régir la profession » (Morissette, 1963, p. 4). Dans la foulée, l'idée d'une corporation de géographes est lancée pour une première fois.

À l'initiative du bureau de direction de l'AGQ, une commission d'enquête est instituée en avril 1964 afin de faire le point sur la place des diplômés de géographie du Québec sur le marché du travail. Présidée par Ludger Beauregard, alors professeur à l'Université de Montréal, cette commission avait pour mandat d'étudier le statut des géographes au Québec, leur éthique professionnelle et leurs conditions de travail (Beauregard, 1965). S'intéressant d'abord au « statut » des géographes dans la province, les commissaires constatent la relative diversité des milieux professionnels dans lesquels s'inscrivent les diplômés au cours des années 1950 et 1960; une situation qui se traduit par une hétérogénéité des conditions de travail. Quatre catégories permettent d'ordonner les profils, à savoir (a) les géographes universitaires, (b) les géographes enseignants (collèges classiques, écoles secondaires et écoles normales), (c) les géographes fonctionnaires, et (d) les géographes du secteur privé. Sur la place de la discipline dans le concert des sciences, les auteurs du rapport admettent que « la géographie délimite [...] un champ de connaissance propre » et que, par conséquent, « elle possède les outils de méthode et de recherche aptes à l'individualiser dans un domaine de compétence exclusif » (Beauregard, 1965, p. 16). Cependant, faute de formations standardisées, il leur apparaît surtout que « la compétence, à l'intérieur du groupe, n'est pas encore suffisamment généralisée » (Beauregard, 1965, pp. 8-9). À cela s'ajoute un problème de cohésion disciplinaire mettant en lumière le fait que « l'esprit de corps et la conscience de groupe ne sont pas développés à la mesure des ambitions de reconnaissance professionnelle du groupe » (Beauregard, 1965, pp. 9-10). Écartant le scénario d'une incorporation, on suggère de miser sur la volonté des géographes eux-mêmes, à savoir « de s'imposer, de faire reconnaître leurs talents et leurs responsabilités » (Beauregard, 1965, p. 36), et ce, par l'entremise de regroupements existants, comme l'AGQ.

La tenue de la Commission Beauregard aura eu comme effet de mettre l'enjeu de l'insertion professionnelle des diplômés de géographie dans la fonction publique à l'avant-plan. Comme en appelaient les commissaires de leurs voeux, l'AGQ se constitue rapidement en relais pour la promotion des carrières hors enseignement et des revendications professionnelles. Durant la deuxième moitié des années 1960, plusieurs géographes praticiens défendent les contributions de la discipline à la fonction publique, et plus largement à l'aménagement du territoire, dans les pages du *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, soulignant à grands traits le manque de reconnaissance auquel ils doivent faire face et le fait qu'on les confine souvent à des rôles de techniciens, réservant les tâches d'analyse et de synthèse à d'autres spécialistes. Plusieurs reviennent également sur l'enjeu de la délimitation du territoire professionnel de la géographie et, conséquemment, sur la question de l'incorporation des géographes du Québec.

Ainsi voit-on Jean Simon, du Conseil d'orientation économique du Québec, défendre la « double contribution » – intellectuelle d'une part, technique d'autre part – des géographes au sein de la fonction publique; une contribution « dont les possibilités sont demeurées trop souvent ignorées » (Simon, 1965, p. 2). Dans le même ordre d'idée, Jacques Girard (1965), membre de l'exécutif de l'AGQ et géographe au Bureau de recherche économique du ministère de l'Industrie et du Commerce, milite pour une plus grande reconnaissance des contributions du service des Études régionales, entité créée en 1961, succédant au Service de géographie. Dans un contexte d'expansion de l'appareil d'État dans le Nord du Québec, Benoît Robitaille, œuvrant alors dans la Direction générale du Nouveau-Québec, rappelle que, depuis le début des années 1960, les géographes ont pleinement participé au travail d'administration des populations locales et à la mise en valeur des ressources naturelles, notamment par la production d'inventaires des ressources (humaines et physiques). En appelant pour une plus grande reconnaissance, il en vient à espérer une participation active des géographes à « l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire du Nouveau-Québec, de concert avec des économistes, des biologistes et des sociologues-anthropologues » (Robitaille, 1965, pp. 4-5).

Au-delà des rappels des contributions des géographes, d'autres, comme Jean-Vianney Frénette, profitent de la tribune offerte par l'AGQ pour décrire le fait que les géographes actifs dans la fonction publique sont confinés à des rôles de technicien :

Bien souvent, le rôle attribué à la géographie est défini par des représentants d'autres disciplines qui associent trop librement géographie et cartographie. La géographie devient l'art de la représentation cartographique [...], une conception qui limite singulièrement le géographe qui veut faire carrière en recherche et le rôle de la géographie dans la recherche. (Frénette, 1965, pp. 5-6)

Situation préjudiciable s'il en est, ce confinement de la géographie à la cartographie aurait comme effet de limiter le potentiel d'intégration des géographes au domaine de la planification et de l'aménagement régional, qui, compte tenu de la formation offerte par les instituts de géographie de la province à partir des années 1960, devrait, selon Frénette, les amener à « apporter une contribution irremplaçable » (Frénette, 1965, p. 6). Dans un contexte de relations, voire de concurrence, avec des représentants d'autres disciplines – sociologie et économie au premier chef –, Frénette en vient à affirmer que, si la collaboration interdisciplinaire est normale et potentiellement féconde, « encore faut-il que tous les coureurs aient une chance égale » (Frénette, 1965, p. 6). Un an plus tard, c'est au tour d'Hugues Morrissette de discourir sur le traitement inégal des différentes disciplines au sein de la fonction publique. Se référant aux conclusions de la Commission Beauregard, il critique le fait que même si les écarts de salaires se sont rétrécis, les sociologues et les économistes bénéficient toujours d'un traitement favorable, et ce, même à compétences égales. À cela s'ajoute une dispersion des géographes au sein des différentes instances de l'État qui, bien que favorisant leur embauche, nuirait à « la définition de cadres propres à la géographie et, partant, la reconnaissance de notre formation professionnelle » (Morrissette, 1966, p. 31). Deux ans plus tard, Jean Comtois revient sur la question de l'incorporation des géographes du Québec :

Le problème de la reconnaissance du géographe dans la fonction publique est celui des professions non régies par une corporation. La « frontière juridique » entre la compétence professionnelle et la prétention à la compétence se compare à la frontière du Labrador avec toutefois plus de pressions osmotiques de l'extérieur. (Comtois, 1968, p. 7)

Le maintien de ce thème dans les différents organes de discussion des géographes du Québec peut également s'expliquer d'un point de vue externe, c'est-à-dire en tenant compte de l'importance grandissante du rôle de l'expert dans la construction d'un État technocratique (Pâquet et Savard, 2021; Prud'homme, 2015; Rocher, 2011) et, plus spécifiquement, dans les débats entourant les différents plans d'aménagement du territoire québécois entre 1965 et 1975, que l'on pense aux contentieux entourant la mise en valeur des chutes Churchill, aux travaux de la Commission Dorion sur l'intégrité du territoire québécois, aux enquêtes menées par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) ou encore aux plans de développement de la Baie James. Dans le cadre de commissions parlementaires tenues au début des années 1970, plusieurs regroupements professionnels, parmi lesquels les géographes brillent par leur absence, se disputent alors le « statut d'expert privilégié en matière d'aménagement du territoire rural et forestier » (Prud'homme, 2015, p. 356).

Le statut des géographes dans le milieu professionnel québécois au cours des années 1960 pose ainsi la question de la reconnaissance sociale de la discipline. Pour parler comme le sociologue Serge Paugam, il semblerait que la situation professionnelle des diplômés de géographie au Québec ait été vécue comme une forme d'*intégration disqualifiante*, c'est-à-dire une expérience de travail qui se caractérise par « le sentiment d'appartenir à un groupe au sein duquel leur identité est menacée », notamment en raison du fait « que leur statut est nettement inférieur à celui des autres » en plus d'être remis en question (Paugam, 2007, pp. 24–25). Néanmoins, si les constats établis dans le cadre de la Commission Beauregard n'ont pas mené à une recommandation positive quant au projet d'incorporation, force est de constater que les débats et les discussions qui ont suivi contribuent à maintenir cette idée en vie, et ce, jusqu'à sa réémergence au début des années 1970.

Comme le rappelait Romain Paquette en 1973, « la géographie au Canada comme ailleurs dans le monde s'est développée sans se soucier des caprices du marché du travail » (Paquette, 1973a, p. 1), si bien que les doléances que portaient les géographes praticiens des années 1960 finissent par constituer l'un des dossiers prioritaires de l'AGQ, qui se conçoit comme le relais vers une forme d'association corporative. En 1971, l'exécutif charge André Poulin, de l'Université de Sherbrooke, d'enquêter sur l'éventualité d'une incorporation des géographes. Des questionnaires sont distribués afin de sonder l'opinion des membres de l'AGQ quant au projet, tout en spécifiant qu'« il serait difficile, voire illusoire de tenter d'obtenir le droit exclusif d'exercer la profession de géographe, étant donné la quasi impossibilité de définir notre champ d'action sans le restreindre dangereusement » (Association des géographes du Québec, 1972, p. 1). Cependant, en raison des coûts associés à l'atteinte d'un tel objectif et des maigres finances de l'AGQ, on juge le projet inopportun, bien que l'idée d'une corporation à titre réservé soit envisagée (Deshaises et Yergeau, 1978).

Dans ce contexte, l'Association canadienne des géographes (ACG) lance en 1971 une enquête ayant comme objectif de brosser un tableau général des orientations de carrières des diplômés en géographie au Canada. Piloté par Romain Paquette, qui agit aussi à titre de président de l'AGQ de 1971 à 1975, le comité réunissait également des professeurs du reste du Canada (Paquette, 1972, p. 1). Destinés à « susciter des efforts de rationalisation de l'enseignement de la géographie dans les universités du Canada à partir d'une connaissance solide des secteurs où les géographes ont réussi à se tailler une place » (Paquette, 1973a, p. 1), les résultats furent diffusés par l'entremise d'articles publiés dans *Le Géographe canadien* et dans le *Bulletin de l'Association des géographes du Québec* (Paquette, 1973a, 1973b), ainsi que par la production de synthèses mettant à profit les résultats obtenus pour le Québec (Lavoie, 1973, 1974). Effectuée auprès de 34 départements de géographie à travers le pays, dont cinq localisés au Québec, l'enquête a mené au constat quant à la prépondérance du secteur de l'enseignement – qui se fait « de plus en plus étroit » pour les diplômés – vis-à-vis des secteurs publics et privés où, de manière générale, moins d'un géographe canadien sur quatre s'est taillé une place au cours des années 1960 et au début des années 1970. À cela s'ajoute le fait que les géographes québécois se tournent davantage vers le secteur public que leurs collègues canadiens et particulièrement ontariens. Compte tenu de l'état du marché de l'emploi dans le milieu de l'enseignement au début des années 1970, on en vient encore une fois à espérer un ajustement du côté des

départements de géographie, et ce, de manière à mieux préparer les diplômés aux carrières hors enseignement et, ultimement, à permettre l'inversion des proportions associées à ces deux secteurs.

Animant les discussions et les débats entre 1973 et 1975, les résultats de l'enquête sur les carrières en géographie soutiennent d'une certaine manière la réémergence de la question de l'incorporation des géographes du Québec. Sous la présidence de Luc Loslier, professeur à l'Université du Québec à Montréal, l'AGQ réanime la question en créant en 1976 un comité chargé de réévaluer la possibilité d'une incorporation des géographes. Formé par Laurent Deshaies, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et de Michel Yergeau, géographe au Service de géographie appliquée de Sherbrooke, ce comité mène une enquête qui, en 1978, aboutit à la diffusion d'un rapport retracant la trajectoire de l'idée de corporation au Québec depuis les années 1960, circonscrivant par le fait même les origines du malaise au sein de la communauté de géographes et les paramètres juridiques de la professionnalisation au Québec. Compte tenu de son mandat, le comité avait également comme fonction d'évaluer les différentes solutions évoquées dans l'espace public et de formuler des recommandations à cet effet (Deshaies et Yergeau, 1978).

Dans l'ensemble, la majorité des géographes sondés se prononce en faveur du projet d'incorporation, et ce, malgré les réserves de certains à l'idée de restreindre juridiquement l'étendue des pratiques disciplinaires dans un contexte d'effervescence, voire d'éclatement épistémologique et méthodologique. Illustrant une attitude réactive ou défensive, les raisons évoquées pour soutenir le projet mettent en relief l'idée selon laquelle le modèle corporatif serait à même (a) de soutenir le développement de la géographie et contribuer à la délimitation de son champ d'action, notamment vis-à-vis des autres disciplines et/ou groupes professionnels; (b) de désenclaver les géographes de leur statut de techniciens; (c) de rehausser le statut et la crédibilité des géographes; et (d) de mettre en valeur l'utilité sociale des ressources techniques et intellectuelles de la géographie (Deshaies et Yergeau, 1978). De ce fait, l'incorporation serait d'ores et déjà perçue comme un levier permettant la défense des intérêts individuels et collectifs des géographes du Québec.

Malgré ce consensus relatif, les auteurs du rapport procèdent à une analyse de la situation au regard des plus récentes réformes du Code des professions du Québec, plus précisément celle du 1^{er} février 1974, découlant directement des recommandations formulées dans le cadre de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (CESBES), communément appelée Commission Castonguay-Nepveu et dont les travaux se sont échelonnés de 1967 à 1972 (Duclos, 2019; Prud'homme, 2012, 2015). En plus d'entériner la création de l'Office des professions du Québec, cette réforme avait comme objectif de préciser la mission des corporations professionnelles, c'est-à-dire d'en faire des organisations devant d'abord assurer la protection du public dans le cadre de l'exercice de fonctions professionnelles plutôt que des regroupements légalement reconnus protégeant les intérêts économiques et sociaux de leurs membres.

Ce changement de juridiction vient pour ainsi dire établir la distinction entre le modèle corporatif, dont le rôle réside dans la défense des intérêts de ses membres, et celui des ordres professionnels, chargés d'assurer l'application de règles déontologiques. Mettant à l'avant-plan le fait que, chez les géographes, « l'appartenance à une corporation n'est justifiée [...] que par le but de protéger le public » (Deshaies et Yergeau, 1978, p. 22), la réforme de l'aménagement juridique de l'exercice des professions de 1974 fournit, pour la première fois, des arguments légaux contre la réalisation du projet d'incorporation des géographes au Québec. Dans ce contexte, au problème de délimitation précise du champ d'intervention « exclusif » des géographes – qui, pour certains, avait comme corolaire de restreindre la définition de la géographie à quelques dimensions précises – s'ajoute celui de la définition d'un « public », ce qui implique l'établissement de mécanismes permettant la certification, l'évaluation et l'application de sanctions disciplinaires en cas de faute. Au-delà des coûts qu'une telle démarche engendrerait, l'enjeu de l'identification des « bonnes pratiques » géographiques se butte, du moins légalement, à la diversité des profils disciplinaires et des champs d'intervention. Écartant à nouveau la viabilité du projet, on suggère plutôt qu'il faille assurer la force et le dynamisme des associations existantes.

1979–2000 : de l'AGQ à l'APGQ ou la normalisation de l'Association comme lieu de représentation des intérêts professionnels

La mise au recart du projet d'incorporation des géographes du Québec est loin de représenter la fin de l'association d'idées entre l'AGQ et la question professionnelle. Après la diffusion du rapport de 1978, l'exécutif de l'AGQ entérine une modification de ses statuts, qui, à toutes fins utiles, n'avaient pas été revus dans leurs fondements depuis les années 1960. Suivant les recommandations du rapport en ce qui a trait au rôle de l'AGQ en matière de promotion du « métier » de géographe hors des milieux d'enseignement, les nouveaux statuts de l'Association, adoptés en mai 1979, font la part belle aux enjeux liés à la formation et à l'insertion professionnelle des diplômés en géographie. En plus de réunir en association les détenteurs de diplômes de géographie du Québec, de « favoriser le progrès de la géographie au Québec » et d'établir des liens avec d'autres associations de géographie, l'AGQ entend officiellement « promouvoir le perfectionnement professionnel » de ses membres, ainsi que « les intérêts de la profession de géographe au Québec » (Association des géographes du Québec, 1979). Certains membres de l'exécutif iront même jusqu'à suggérer d'« enlever l'étiquette universitaire de l'AGQ » (Association des géographes du Québec, 1980b).

L'une des premières initiatives s'inscrivant dans ce tournant professionnalisant réside dans la mise sur pied, à partir de 1980, d'un « programme de recherche et de sensibilisation sur les débouchés pour les finissants en géographie dans le secteur privé ». S'inspirant

d'une enquête menée par l'*Association of American Geographers*, le programme d'action de l'AGQ entendait répondre aux « sollicitations qui lui ont été présentées depuis quelques années » en contribuant à l'accroissement de l'intérêt des acteurs du secteur privé pour la discipline, celui des étudiants de géographie pour ce même secteur et, finalement, produire et diffuser des ressources pouvant servir aux départements de géographie dans leur travail de valorisation des carrières dans le secteur privé (Association des géographes du Québec, 1980a).

Au cours des années qui suivent, l'AGQ déploie également certaines stratégies afin d'établir ou renforcer ses liens auprès organismes publics ou privés non liés à des activités d'enseignement. À cet effet, de nouveaux postes de représentants sont créés en 1984 afin de donner une voix à ces secteurs d'activités. Parmi les organismes représentés, mentionnons Tourisme Québec, Environnement Québec, Loisir, Chasse et pêche, Parcs Canada, Carto Québec, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), Expansion industrielle régionale (EIR) et Archives publiques Canada. Il va sans dire que cette représentation est analogue à celle du milieu académique, observable par la présence de représentants de différentes universités francophones du Canada (Dufour, 1986a). Cette trajectoire prend un virage conscient en 1985, lorsque l'Assemblée générale des membres, sous la présidence de Jules Dufour, professeur au Département de sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi, entérine un changement de nom des plus évocateurs, rebaptisant l'AGQ « Association professionnelle des géographes du Québec » (APGQ). Aux dires de Dufour, il s'agit là d'une orientation qui confirme le « rapprochement significatif entre les géographes du monde de l'enseignement, ceux des ministères et des sociétés d'État et ceux qui œuvrent dans l'entreprise privée » (Dufour, 1985, p. 2). Dans la foulée, l'APGQ entend offrir des « services plus nombreux et de qualité » que ce soit dans le cadre de son congrès annuel ou par la création de ressources, que l'on pense au répertoire des géographes du Québec (Dufour, 1986b) ou à la mise sur pied d'une banque d'emplois offerts ou recherchés.

Au cours des années qui suivent, plusieurs événements viennent cimenter le tournant professionnalisant opéré à partir de la fin des années 1970. À cet effet, l'année 1988 constitue un apogée en la matière, notamment avec l'élection de Bernard Maltais, géographe à Parcs Canada, premier président issu du milieu professionnel depuis les années 1960. Mentionnons également la création, la même année, du prix Samuel-de-Champlain, récompensant un géographe praticien s'étant « particulièrement distingué par son travail en géographie appliquée » et ayant « fait montre au cours de plusieurs années de pratiques, de qualités exceptionnelles dans ses travaux et de grande compétence dans son travail professionnel » (Pouliot, 1988). Décerné pour la première fois en 1988 à Claude Lamothe, diplômé de l'Université de Montréal et directeur de la Société technique d'aménagement du territoire (SOTAR), le prix est par la suite remis de manière irrégulière (Laverdière, 1989).² C'est également en 1988 que se concrétise le rapprochement entre l'APGQ et les praticiens de l'enseignement de la géographie, déjà regroupés sous l'égide de la Société des professeurs de géographie du Québec (SPGQ), un organisme avec lequel l'Association collabore ponctuellement depuis les années 1970. Compte tenu de la convergence d'intérêts existant entre l'APGQ et la SPGQ, on propose alors de créer une entité conjointe, le Conseil national des géographes du Québec (CNGQ), dont la mission, en plus de préserver les objectifs fondamentaux de ses deux constituantes – soit de « sensibiliser les divers groupes d'intervenants des milieux scolaires et professionnels » – est de créer un corps associatif plus imposant à même « d'intervenir auprès des instances politiques » et de « favoriser la collaboration entre les membres dans la préparation d'avis techniques » (Association professionnelle des géographes du Québec, 1988, p. 20). Conjointement à la réalisation du projet de création du CNGQ, l'APGQ se donne comme mandat, à partir de 1988, de mieux cerner le « champ évocateur » de la discipline, compte tenu du fait qu'établir les limites d'un « champ exclusif d'exercice » ne pouvait être envisagé légalement (Gagnon, 1988). Parallèlement, les congrès de l'Association constituent à leur tour des espaces discussion en ce qui a trait à l'arrimage de la géographie au système éducatif québécois et, ultimement, au milieu du travail (Pouliot, 1990).

Si, au cours des années 1960 et 1970, le nombre d'adhésions oscille entre 30 et 90, les années 1980 marquent le franchissement d'un cap : d'abord celui des 100 membres en 1981, des 200 en 1984, puis des 300 en 1985, pour finalement se rapprocher du seuil des 400 en 1987 (Figure 1). Dans un contexte de croissance des effectifs, on envisage la création de chapitres régionaux dans l'optique d'assurer un relais efficace à l'échelle du Québec (Dufour, 1986a). On note également une augmentation notable des effectifs étudiants au cours des années 1980, résultat d'une politique d'ouverture à ce segment de la population de géographes (Chabot, 1989). On observe toutefois une décroissance du nombre de membres à partir des années 1990, pour atteindre 146 en 1995. Préoccupé par la question des adhésions, l'exécutif de l'Association en fera d'ailleurs le moteur de ses stratégies d'attraction et de rétention au cours des années 1990, obtenant toutefois un succès mitigé (Association professionnelle des géographes du Québec, 1998). Ultimement, ces tendances démographiques, combinées aux différentes initiatives menées sous l'égide de l'APGQ, viennent confirmer l'idée selon laquelle les années 1980 ont, d'une certaine façon, constitué un âge d'or relatif pour l'Association.

À titre comparatif, il est intéressant de noter une ouverture analogue aux questions professionnelles et, plus largement, à la géographie appliquée du côté de l'ACG. En effet, l'association pancanadienne, en plus d'assurer la mise sur pied d'enquêtes sur les débouchés en géographie, maintient son comité des carrières en géographie tout au long des années 1980 tout en assurant la publication d'un second périodique, *The Operational Geographer/La Géographie appliquée* (TOG/LGA), de 1983 à 1993. Rassemblant les écrits de géographes universitaires et de praticiens actifs au Canada (principalement anglophones, bien que certains francophones, comme Paul-Yves Denis de l'Université Laval, y aient été particulièrement actifs), la revue a un temps constitué le relais d'une représentation « opérationnelle » et professionnalisante de la discipline (Denis, 1983), notamment par l'entremise d'une attention particulière vis-à-vis des questions liées à l'aménagement du territoire, aux différents programmes gouvernementaux dans lesquels des géographes se retrouvent impliqués, aux applications géographiques d'outils informatiques et, plus largement, aux différents parcours post-diplomation.

Au cours des années 1990, l'APGQ poursuit son travail de gain en visibilité en intervenant publiquement, parfois conjointement avec d'autres organismes, sur divers enjeux d'intérêt géographique. À titre d'exemple, l'APGQ produit des avis publics dans le cadre de consultations,

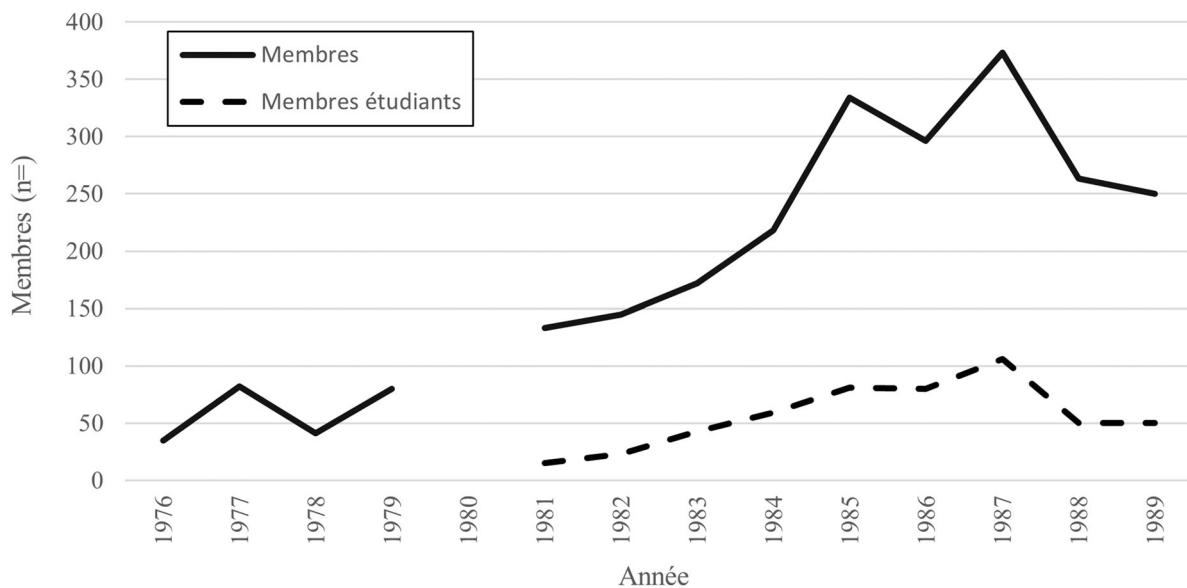


FIGURE 1 L'évolution du nombre d'adhésions à l'AGQ/APGQ entre 1976 et 1989. Source : Maltais (1990).

que l'on pense au mémoire sur la politique de conservation au Québec (Association professionnelle des géographes du Québec/Société des professeurs de géographie du Québec, 1989), aux interventions dans le cadre du débat public sur l'énergie au Québec (Fréchette, 1995), des États généraux sur l'éducation (Dion-Desjardins et al., 1995) ou encore des travaux du BAPE (Association professionnelle des géographes du Québec, 1997). Ainsi, malgré un essoufflement graduel à partir des années 1990, du moins en ce qui a trait aux adhésions, l'APGQ ne manque pas de défendre les intérêts professionnels des géographes. En témoigne tout particulièrement son implication dans la contestation des revendications de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) auprès de l'Office des professions du Québec (OPQ) et dans le cadre des États généraux du paysage québécois de 1995.

Au début de l'année 1995, dans un contexte de réforme du Code des professions du Québec, l'OUQ effectuait une requête officielle auprès de l'OPQ afin d'obtenir un monopole de pratique dans deux domaines d'intervention, à savoir « la planification physico-spatiale du territoire » et « l'instrumentation d'urbanisme, d'exploitation et de gestion du territoire » (Provencal, 1995, p. 1), faisant de toutes pratiques s'y rapportant un acte réservé. Il importe ici de rappeler que dans le contexte juridique québécois, les membres de l'OUQ peuvent se prévaloir d'un titre réservé, celui d'urbaniste, sans toutefois avoir un monopole juridique sur leur champ de pratiques. Autrement dit, seuls les membres de l'OUQ peuvent utiliser le titre d'urbaniste, mais la pratique de l'urbanisme, elle, n'est pas délimitée ou protégée juridiquement.

Se saisissant de l'enjeu, l'exécutif de l'APGQ prépare une réponse et sollicite l'appui des différents départements de la province, soulignant au passage les implications d'une telle réforme pour les géographes, notamment pour les praticiens, qui se verraiient écartés du champ de la planification et de l'aménagement du territoire. En d'autres termes, il en va des perspectives d'avenir pour les diplômés, mais aussi, plus largement, de l'existence même de la géographie à titre de discipline professionnalisée (Deshais, 1995). Répondant à l'appel de l'APGQ, plusieurs départements de géographie mènent des consultations auprès de leurs corps professoral et étudiant. C'est notamment le cas du Département de géographie de l'Université Laval, dont le directeur de l'époque, Dean Louder, insiste directement auprès de l'OPQ sur le fait qu'en voulant évacuer les autres professionnels du territoire, l'OUQ met à mal les intérêts des collectivités, qui ne peuvent se priver de toutes les compétences et expertises disponibles (Louder, 1995).

L'APGQ réagit finalement à la requête de l'OUQ auprès de l'OPQ en novembre 1995. Dans le document de réflexion transmis, l'Association clarifie « la place qu'occupe le géographe dans la pratique de l'aménagement » et circonscrit l'étendue des relations interdisciplinaires qui s'y jouent, au-delà de la seule pratique des urbanistes. Reconnaissant le manque, voire l'absence, de consensus quant à l'expertise propre des intervenants en aménagement du territoire, la réponse de l'APGQ ne manque pas de souligner le fait que bon nombre de géographes sont déjà actifs dans les domaines convoités par l'OUQ. Cette présence des géographes professionnels se justifierait, en outre, par une compétence certaine « en matière d'environnement, de planification et de gestion du territoire » et par une « expertise multidisciplinaire, ouverte et globale » (Martel, 1996, p. 29). Militant pour une « multidisciplinarité dans les pratiques professionnelles de l'aménagement au Québec », l'APGQ insiste également sur le fait qu'« aucune discipline ne peut prétendre détenir l'ensemble des connaissances nécessaires pour mener à bien toutes les étapes d'un processus relié à la planification » (Martel, 1996, p. 30).

Entre-temps, l'OUQ s'était lancée, dès 1994, dans l'organisation des États généraux du paysage québécois (EGPQ), dont les assises eurent lieu du 15 au 18 juin 1995 à Québec. Rassemblant une douzaine d'associations et d'ordres professionnels travaillant dans les domaines de la

planification, de la gestion et de l'aménagement du paysage, les EGPQ avaient comme objectif explicite d'ouvrir le dialogue interprofessionnel dans l'optique de « se doter des meilleurs outils, des meilleures techniques d'analyse, des meilleures chances d'en arriver à des consensus et à une vision commune de notre environnement global » (Filion, 1995, p. 3). Implicitement, cependant, les EGPQ constituaient également une tribune pour les différents regroupements disciplinaires et professionnels, qui étaient amenés à faire valoir leurs contributions à l'aménagement du territoire au Québec. En cherchant à maximiser la réception de ses positions, l'APGQ entérine la formation d'un groupe de travail chargé de formuler une proposition reflétant une « vision géographique » du paysage, notamment vis-à-vis des autres groupes professionnels impliqués dans le processus d'aménagement du territoire. Dans le rapport présenté dans le cadre des assises, les positions de l'APGQ sont claires : « les géographes ont un rôle important à jouer vis-à-vis les paysages ». Ainsi insiste-t-on sur le fait que :

La géographie, ayant comme objet d'étude l'espace et ses habitants, et s'intéressant aux aspects naturels et humains du territoire, est en bonne position pour comprendre les paysages selon une approche globale mettant l'accent sur les interrelations entre les éléments qui les composent et la cohésion de l'ensemble. (Simard, 1995, p. 7)

Dans ce contexte, le savoir-faire du géographe est présenté dans ses applications au prisme de l'inventaire, de l'analyse, de la catégorisation et de l'intervention paysagères, justifiant ainsi sa place parmi les professionnels de l'aménagement du territoire. Alors que l'OUQ comptait probablement sur la tenue de cette rencontre pour asseoir son autorité dans le domaine de l'aménagement territorial et ainsi soutenir leurs revendications professionnelles, la réunion des différents groupes d'intervenants semble avoir eu l'effet inverse. À la lecture des documents de synthèse préparés par le comité organisateur des EGPQ, on constate ainsi la formation d'un consensus relatif en ce qui a trait au bienfondé de la multidisciplinarité dans le domaine de l'aménagement du territoire (États généraux du paysage québécois, 1995). Au-delà du fait que l'OUQ n'aït pu obtenir l'exclusivité des pratiques dans les domaines revendiqués, la tenue des EGPQ, par ses ramifications subséquentes, aura finalement ancré la vocation multidisciplinaire de l'aménagement du territoire à l'échelle des groupes professionnels concernés. En témoigne notamment l'établissement d'une déclaration commune (1995), la création du Conseil du paysage québécois (1996) ou encore la ratification de la Charte sur le paysage québécois (2000), reflétant tour à tour l'esprit des EGPQ en matière de collaboration et de mise en commun des expertises (Conseil du paysage québécois, 2000; Mercier, 2002).

CONCLUSION

De l'analyse de documents d'archives et des publications associatives, trois périodes distinctes peuvent être établies, montrant successivement les particularités contextuelles des débats entourant la présence des géographes dans le milieu professionnel. De l'après-guerre au début des années 1960, nous avons pu observer la tripartition graduelle de la géographie, et ce, dans trois catégories d'espaces sociaux distincts, soit les écoles, l'université et le milieu professionnel. De cette tripartition émerge un croisement d'intérêts illustrant un certain nombre de blocages structurels, notamment en ce qui a trait à l'inadéquation entre le volume de diplômés et les débouchés potentiels, et ce, même dans le milieu de l'enseignement, qui, des années 1940 jusqu'au début des années 1960, demeurait difficile d'accès aux diplômés des instituts de géographie de la province. De 1963 à 1978, nous nous sommes penchés sur la naissance et le déclin d'un projet collectif équivoque, à savoir celui de la création d'une corporation des géographes du Québec, synonyme d'une reconnaissance légale du statut et de l'apport concret des géographes à la vie publique. De la Commission Beauregard à la publication du rapport Deshaies-Yergeau en passant par l'enquête de l'ACG sur les carrières en géographie, on constate que l'élaboration du projet d'incorporation s'accompagne d'une démarche généralisée visant l'évaluation des effectifs, notamment en qui a trait aux perspectives d'emplois. Après 1978, on remarque néanmoins que la mise au recart du projet d'incorporation aura eu comme corolaire la valorisation de l'AGQ, devenue APGQ en 1985, à titre de lieu de représentation et de défense des intérêts des géographes professionnels, notamment face aux revendications d'autres groupes professionnels.

En somme, si l'on considère notre objectif initial, le présent texte aura permis de retracer la trajectoire sociohistorique des liens entre les géographes du Québec et la question professionnelle, et ce, sur une période de plus de cinq décennies. Sur le plan théorique, le passage par la sociologie des professions aura illustré l'intérêt sociologique des trajectoires professionnelles pour l'histoire de la discipline, et ce, malgré l'absence de reconnaissance légale formelle qui, encore aujourd'hui, caractérise le statut des géographes du Québec.

ENDNOTES

¹ Sur le plan archivistique, le dépouillement des dossiers pertinents du Fonds Louis-Edmond Hamelin (P311 - Archives de l'Université Laval), l'analyse des publications officielles de l'AGQ/APGQ et la mise à profit des archives personnelles de Laurent Deshaies (UQTR), viennent nourrir ce travail. À ce titre, nous tenons à remercier Laurent Deshaies pour sa générosité.

² Le prix Samuel-de-Champlain vient s'ajouter aux prix étudiants, décernés à partir de 1987. En 1989, l'APGQ crée un troisième prix, cette fois nommé en l'honneur de Raoul Blanchard et ayant comme objectif de souligner la carrière d'un géographe ayant marqué le développement de la discipline dans les universités du Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, A. (1988). *The system of professions*. University of Chicago Press.
- Association des géographes du Québec. (1972). Lettre de l'AGQ aux membres. 21 avril 1972, *Archives de l'Université Laval, Fonds Louis-Edmond Hamelin* [P311, J2, 3, 1].
- Association des géographes du Québec. (1979). Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle. Association des géographes du Québec, 10 mai 1979. *Archives personnelles de Laurent Deshaies*.
- Association des géographes du Québec. (1980a). L'AGQ et le secteur privé. *Bulletin d'information de l'Association des Géographes du Québec*, 3(2), 1.
- Association des géographes du Québec. (1980b). Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'Association des géographes du Québec, 14 mai 1980. *Archives personnelles de Laurent Deshaies*.
- Association professionnelle des géographes du Québec. (1988). Protocole d'entente entre l'Association professionnelle des géographes du Québec et la Société des professeurs de géographie du Québec. *Bulletin de l'Association professionnelle de géographie*, (11), 20.
- Association professionnelle des géographes du Québec. (1997). Nouvelles des milieux gouvernemental et professionnel. *Quid Novi? Bulletin d'information de l'APGQ*, 6(1), 2.
- Association professionnelle des géographes du Québec. (1998). Un nouveau départ pour l'Association. *Quid Novi? Bulletin d'information de l'APGQ*, 6(5), 1-2.
- Association professionnelle des géographes du Québec/Société des professeurs de géographie du Québec. (1989). Le devenir québécois. Mémoire du CNGQ au Conseil de la conservation et de l'environnement. *Info-Géo*, 7(8), 15-23.
- Beauregard, L. (dir.). (1965). *Rapport de la Commission d'enquête sur l'occupation des diplômés en géographie*. Association des géographes du Québec.
- Bélanger, M. (1959). J'ai choisi de devenir géographe. *Revue canadienne de géographie*, 13(1-2), 70-73.
- Bourdieu, P. (2001). *Science de la science et réflexivité. Raisons d'agir*.
- Bucher, R. et Strauss, A. (1961). Profession in process. *American Journal of Sociology*, 66(4), 325-334.
- Chabot, D. (1989). L'APGQ et les membres étudiants. *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes du Québec*, (11), 54-57.
- Champy, F. (2012). *Sociologie des professions*. Presses universitaires de France.
- Chapoulie, J.-M. (1973). Sur l'analyse sociologique des groupes professionnels. *Revue française de sociologie*, (14), 86-114.
- Comtois, J. (1968). Reconnaissance du géographe dans la fonction publique au Québec. *Chronique de l'Association des géographes de l'Amérique française*, (2), 7.
- Conseil du paysage québécois. (2000). *Charte du paysage Québec*. Conseil du paysage québécois.
- Denis, P.-Y. (1983). La géographie actuelle : son orientation et son applicabilité au niveau professionnel. *The Operational Geographer/La Géographie appliquée*, 1(1), 8-11.
- Deshaies, L. (1995). Lettre aux directeurs de départements de géographie de la province. 22 février. *Archives personnelles de Laurent Deshaies*.
- Deshaies, L. et Yergeau, M. (1978). Une éventuelle corporation professionnelle des géographes. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (18), 1-39.
- Désy, J. (1985). Contributions de géographes québécois à l'aménagement du territoire et au développement régional, 1960-1984. *Le Sagamien*, 5(11), 1-27.
- Dion-Desjardins, C., Lamarche, A., Laurin, S. et Soumeillant, M.-N. (1995). Mémoire sur l'enseignement de la géographie dans le programme des sciences humaines au secondaire. *Géographes*, (8), 11-12.
- Duclos, C. (2019). Le système professionnel québécois d'hier à aujourd'hui : portrait et analyse de l'encadrement des ordres professionnels sous l'angle de la protection du public. *Cahiers de droit*, 63(3), 795-812.
- Dufour, J. (1985). Mot du président. *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes du Québec*, (9), 2-3.
- Dufour, J. (1986a). Rapport annuel 1985-1986. Association professionnelle des géographes du Québec. *Archives personnelles de Laurent Deshaies*.
- Dufour, J. (dir.). (1986b). *Répertoire des géographes du Québec*. Association professionnelle des géographes du Québec.
- États généraux du paysage québécois (1995). Synthèse des documents de réflexion des associations et ordres et impliqués. *Géographes*, (7), 10-17.
- Filion, S. (1995). Les États généraux du paysage québécois se tiendront à Québec du 15 au 18 juin 1995. *Les États généraux du paysage québécois : dynamiques et visions du paysage québécois. Programme préliminaire*.
- Fréchette, Y. (1995). Mémoire de l'APGQ sur l'énergie au Québec. *Géographes*, (7), 43-45.
- Frénette, J.-V. (1965). Géographie et fonction publique au Québec. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (8), 5-6.
- Gagnon, L. (1988). Décrire notre discipline. *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes du Québec*, (11), 37.
- George, P., Guglielmo, R., Kayser, B. et Lacoste, Y. (dir.). (1964). *La géographie active*. Presses universitaires de France.
- Gingras, Y. (1991). L'institutionnalisation de la recherche dans le milieu universitaire et ses effets. *Sociologie et sociétés*, 23(1), 41-54.
- Girard, J. (1965). Le service des Études régionales. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (8), 2-4.
- Goode, W. (1957). Community within a community: The professions. *American Sociological Review*, 22(2), 194-200.
- Grenier, F. (1961). La géographie au Canada français. *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, (6), 121-131.
- Hamelin, L.-E. (1962). Petite histoire de la géographie dans le Québec et à l'Université Laval. *Cahiers de géographie du Québec*, 7(13), 137-152.
- Hamelin, L.-E. (1954). *Le cadre naturel de Sainte-Marie de Beauce*. Institut de géographie de l'Université Laval.
- Hamelin, L.-E. (1958a). La géographie physique appliquée au Canada : deux exemples québécois, *Cahiers de géographie de Québec*, 3(5), 19-22.
- Hamelin, L.-E. (1958b). Observations concernant les crues de la Chaudière (Canada), *Cahiers de géographie de Québec*, 2(4), 217-232.
- Johnson, T. (1972). *Professions and power*. British Sociological Association.
- Laverdière, C. (1989). Claude Lamothe : Prix Samuel-de-Champlain, 1988. *Géo-graphes*, (12), 18-19.
- Lavoie, S. (1973). Carrières pour géographes : le cas du Québec. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (13), 29-48.
- Lavoie, S. (1974). Carrière pour géographes : le cas du Québec: résultats d'une enquête subventionnée par l'Association canadienne des géographes. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (14), 1-63.
- Louder, D. (1995). Lettre à l'Office des professions du Québec. 17 mars. *Archives personnelles de Laurent Deshaies*.
- Maltais, B. (1990). Synopsis : Association des géographes du Québec. *Géo-graphes*, 13(1), 40-41.
- Martel, C. (1996). Les géographes et l'option de champ protégé en aménagement : position de l'APGQ en regard à la demande de l'ordre des urbanistes du Québec concernant la constitution d'un champ protégé en aménagement du territoire. *Géographes*, (8), 29-31.

- Mercier, G. (2002). La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(129), 357–392.
- Morrissette, H. (1963). Une corporation de géographes, pourquoi pas? *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (3), 4–5.
- Morrissette, H. (1966). La géographie n'est pas encore acceptée par le gouvernement du Québec. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (9), 30–32.
- Nicholson, N. L. (1958). Geographers in the civil services of the federal, provincial and municipal governments of Canada. *Cahiers de géographie du Québec*, 3(6), 123–130.
- Pâquet, M. et S. Savard. (2021). *Brève histoire de la Révolution tranquille*. Boréal.
- Paquette, R. (dir.). (1972). *Carrières pour géographes : enquête menée auprès des diplômés des universités canadiennes pour le compte de l'Association des géographes du Canada*. Association des géographes du Canada.
- Paquette, R. (1973a). Géographie et marché du travail au Canada : Panorama des années 60. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (13), 1–28.
- Paquette, R. (1973b). Géographes et marché du travail au Canada : Panorama des années 1960. *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 17(1), 53–67.
- Paradeise, C. (2016). Comprendre les professions : l'apport de la sociologie. Dans C. Halpern (dir.) *Identité(s). L'individu, le groupe, la société* (pp. 197–209). Éditions des sciences humaines.
- Parsons, T. (1951). Social structure and dynamic process: The case of modern medical practice. In *The Social System*, Free Press.
- Parsons, T. (1958 [1939]). The professions and social structure. In *Essays in Sociological Theory, Pure and Applied*, Free Press.
- Paugam, S. (2007). Quand l'intégration professionnelle devient disqualifiante. *Économie & humanisme*, (381), 24–28.
- Pelletier, R. (2021). Frontières, visées et spécialisation de la géographie : les habitus disciplinaires dans la *Revue canadienne de géographie* et les *Cahiers de géographie de Québec* (1947–1964). *Scientia Canadensis*, 43(1), 49–73.
- Philipponneau, M. (1960a). *Géographie et action*, Armand Colin.
- Philipponneau, M. (1960b). *L'avenir économique et social des Cantons de l'Est : un problème-type de planification régionale de la Province de Québec*. Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- Pouliot, M. (1988). Appel à candidatures : Prix Samuel-de-Champlain. *Bulletin de l'Association professionnelle des géographes du Québec*, (11), 25.
- Pouliot, M. (1990). L'arrimage de la géographie, du secondaire au Cégep, de l'université au monde du travail. *Géo-graphes* 13(1), 29–31.
- Provencher, F. (1995). Lettre aux membres de l'Association de l'AARQ. 9 février. *Archives personnelles de Laurent Deshaies*.
- Prud'homme, J. (2012). De la Commission Parent aux réformes de la santé et au code des professions, 1961–1974. *Recherches sociographiques*, 53(1), 93.
- Prud'homme, J. (2015). L'agronome, le forestier et l'urbaniste de la Révolution tranquille : l'expertise en commission parlementaire, 1971–1973. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 68(3–4), 362.
- Robitaille, B. (1965). La géographie de la fonction publique et le Nouveau-Québec. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (8), 4–5.
- Rocher, F. (2011). La construction de l'État du Québec : le projet de la Révolution tranquille. *Possibles*, 35(1), 2–7.
- Sarfatti-Larson, M. (1977). *The rise of professionalism: A sociological analysis*. University of California Press.
- Simard, M. (dir.) (1995). Rapport du comité de l'APGQ sur les paysages québécois. *Géographes*, (7), 7–9.
- Simon, J. (1965). Le géographe dans la fonction publique, son rôle tel qu'il apparaît à un non-géographe. *Bulletin de l'Association des géographes du Québec*, (8), 2.

How to cite this article: Pelletier, R. (2024). Les géographes du Québec et la question professionnelle : essai d'interprétation sociohistorique, 1945–2000. *Canadian Geographies / Géographies canadiennes*, 68, 185–195. <https://doi.org/10.1111/cag.12860>